Site aquacole en milieu marin

Formulaire de demande

PARTIE B : Site à des fins de recherche et d'expérimentation

Information de base requise pour l'analyse d'une demande d'autorisation à des fins de recherche et d'expérimentation au Québec

Version Avril 2012

Canada

Québec

INFORMATION DE BASE REQUISE POUR L'ANALYSE D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION À DES FINS DE RECHERCHE ET D'EXPÉRIMENTATION D'AQUACULTURE AU QUÉBEC

N/Réf. : _____

1. IDENTIFICATION DU PROMOTEUR			
	Promoteur	Personne-ressource	Consultant
Nom			
Adresse			
Ville			
Code postal	___ ___	___ ___	___ ___
Téléphone	(___) ___ - _____ext._____	(___) ___ - _____ext._____	(___) ___ - _____ext._____
Télécopie	(___) ___ - ____	(___) ___ - ____	(___) ___ - ____
Courriel			

☐ Lettres patentes
☐ Autorisation ou procuration
☐ Numéro de permis aquacole _____ ☐ Numéro CIDREQ _____

2. TITRE DE LA DEMANDE (Organisme, activité, site, région – ex. Institut ABC, expérience de captage, Maria, Gaspésie)

3. RÉSUMÉ DE LA DEMANDE ET DU PROJET (250 MOTS) (Où, quoi, comment, quand, etc.)

SIGNATURE DU PROMOTEUR : _____ **DATE :** _____

4. EMPLACEMENT

Nom du plan d'eau principal

_____

Nom du plan d'eau secondaire (baie, embouchure, etc.)

En front de :

_____

Municipalité

_____

Région administrative

Carte nautique # : _____

_____

S'il y a des installations terrestres, indiquez le numéro de carte topographique

Carte topographique # : _____

COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES DÉLIMITANT L'AIRE D'AQUACULTURE

Points	Latitude	Longitude
_____	___°___'___.___"	___°___'___.___"
_____	___°___'___.___"	___°___'___.___"
_____	___°___'___.___"	___°___'___.___"
_____	___°___'___.___"	___°___'___.___"
_____	___°___'___.___"	___°___'___.___"
_____	___°___'___.___"	___°___'___.___"
Centre	___°___'___.___"	___°___'___.___"

NOTE : Une précision d'un dixième de seconde est requise.

Pris à partir de : ☐ GPS ☐ Carte

Datum : ☐ **NAD 83**

DIMENSIONS DE L'AIRE D'AQUACULTURE

Longueur _____ Largeur _____ mètres

Superficie _____ (mètres^2)

TECHNIQUE D'ÉLEVAGE ET USAGE DE CE SITE

5. ESPÈCE (S) VISÉE (S)

Espèce (s)	Nom scientifique	Variété, lignée ou souche	Provenance	Quantité produite

6. LIEUX VISÉS ET SURFACES DEMANDÉES : Joindre un extrait de carte

Note : Utiliser une copie additionnelle des pages A-2 et A-3 pour chaque aire distincte demandée.

Note : Pour les espèces et techniques aquacoles particulières, le promoteur doit adapter le formulaire et les informations requises tout en respectant les exigences.

Note : Les différents ministères se réservent le droit de modifier ou ajouter des exigences selon la nature de la demande ou le contexte particulier.

SIGNATURE DU PROMOTEUR : _____ **DATE :** _____

7. BALISAGE

(Pour un schéma type de balisage d'une infrastructure aquacole, vous devez référer aux figures des pages suivantes)

A & B. BOUDINS OU COLLECTEURS

Type : _____

Longueur : _____ (mètres)

C. FILIÈRES

Type : _____

Nombre : ____

Longueur : _____ (mètres)

D. FLOTTEURS

Couleur : (SI AUTRE QUE JAUNE)

Forme :

Dimensions :

E. ANCRAGES

A) Type : _____

Dimensions : _____

Poids : _____ (tm) Nombre : _____

B) Type : _____

Dimensions : _____

Poids : _____ (tm) Nombre : _____

F. PROFONDEUR AU SITE : _____(mètres)

(Référence au zéro des cartes nautiques)

G. DÉGAGEMENT MINIMUM SOUS LA SURFACE

Période estivale, Site balisé : _____(mètres)

Période hivernale, Site non balisé : _____(mètres)

(Référence au zéro des cartes nautiques)

Remarque : Un dégagement minimum de 2 mètres doit être maintenu entre les filières et la surface du plan d'eau (sauf collecteurs)

H. BALISAGE DE COIN

(voir notes de bas de page)

Nombre

___ Bouées d'avertissement jaunes

___ Bouées Bâbord (vertes)

___ Bouées Tribord (rouges)

En fonction des exigences LPEN

___ réflecteurs radar

___ feux lumineux (Fl) 4S

J. BALISAGE INTERMÉDIAIRE

Espacement maximal : 400 (mètres)

Nombre

___ Bouées d'avertissement jaunes

___ Bouées Bâbord (vertes)

___ Bouées Tribord (rouges)

En fonction des exigences LPEN

___ réflecteurs radar

___ feux lumineux (Fl) 4S

K. BALISAGE COMPLÉMENTAIRE

Espacement maximal : 100 (mètres)

Couleur : Jaune

Forme : ballon ou cylindrique

Dimensions : diamètre minimum : 40 cm

PÉRIODE DE MOUILLAGE DES BOUÉES DE BALISAGE

Les bouées de balisage sont mouillées annuellement tout au long de la période de navigation,

ou en fonction des exigences de Transports Canada-LPEN

AUTRE INFORMATION PERTINENTE

ADVENANT L'ABANDON DE L'EXPLOITATION DU SITE AQUACOLE OU LA FIN DU PROJET, LE PROMOTEUR S'ENGAGE À RETIRER DE L'EAU TOUS LES ÉQUIPEMENTS, DANS LES DÉLAIS PRESCRITS PAR TRANSPORTS CANADA.

SIGNATURE DU PROMOTEUR : _____ **DATE :** _____

Note 1 : **Le promoteur doit présenter un plan de balisage détaillé et spécifique à la présente demande. Indiquer la position de chacun des types de bouées**

Note 2 : Se référer aux modèles type des pages B-4 et B--5 pour les bouées de coins (**H**) et intermédiaire (**J**)

Note 3 : Les ancrages, équipements et système de balisage sont localisés à l'intérieur des limites de l'aire aquacole approuvée

Note 4 : Le système de balisage délimite la superficie utilisée par les ancrages et équipements aquacoles en place

Schéma type de balisage d'une infrastructure maricole (mollusques)

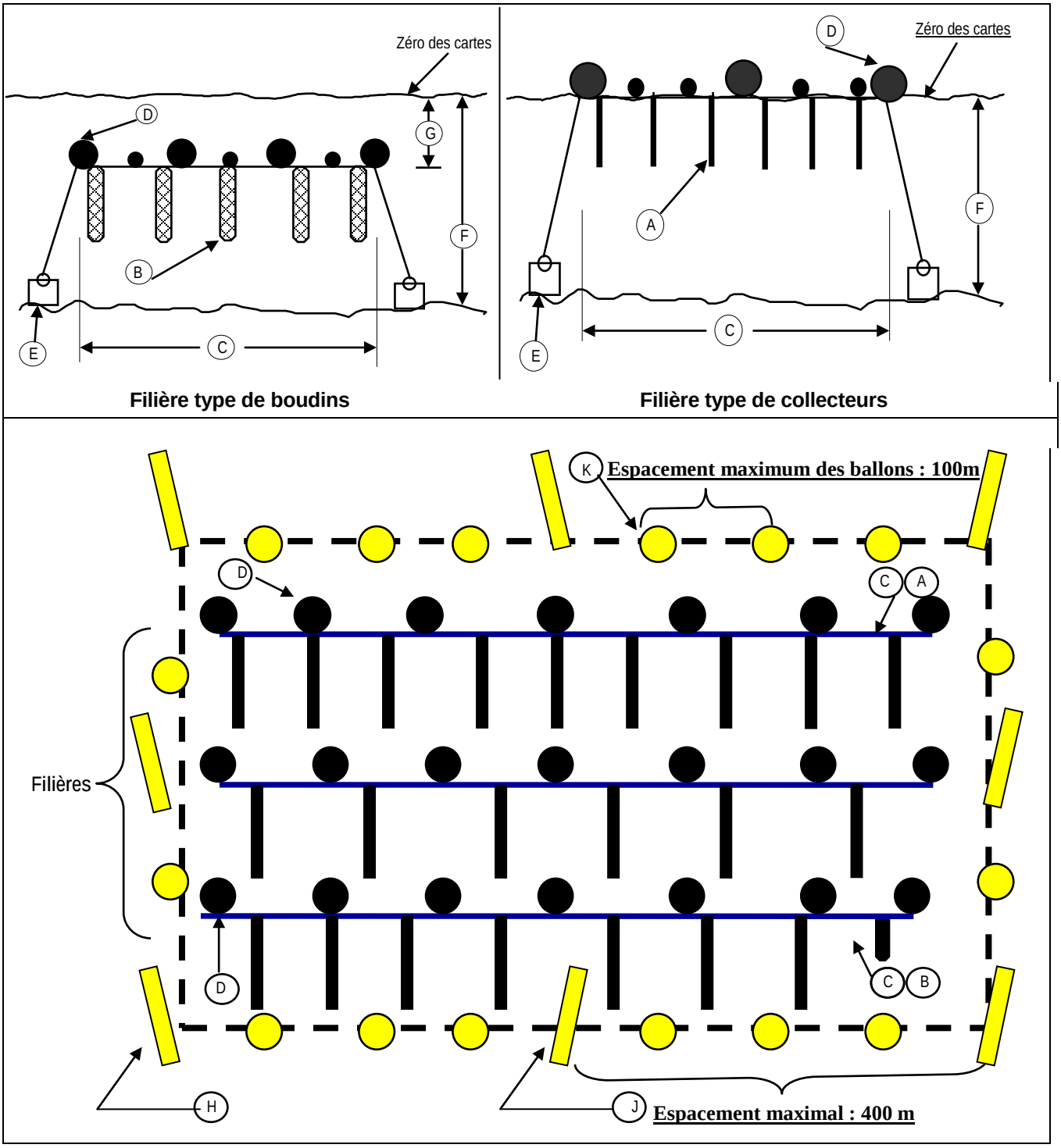

SIGNATURE DU PROMOTEUR : _____ **DATE :** _____

Schéma type de balisage d'une infrastructure maricole (poissons)

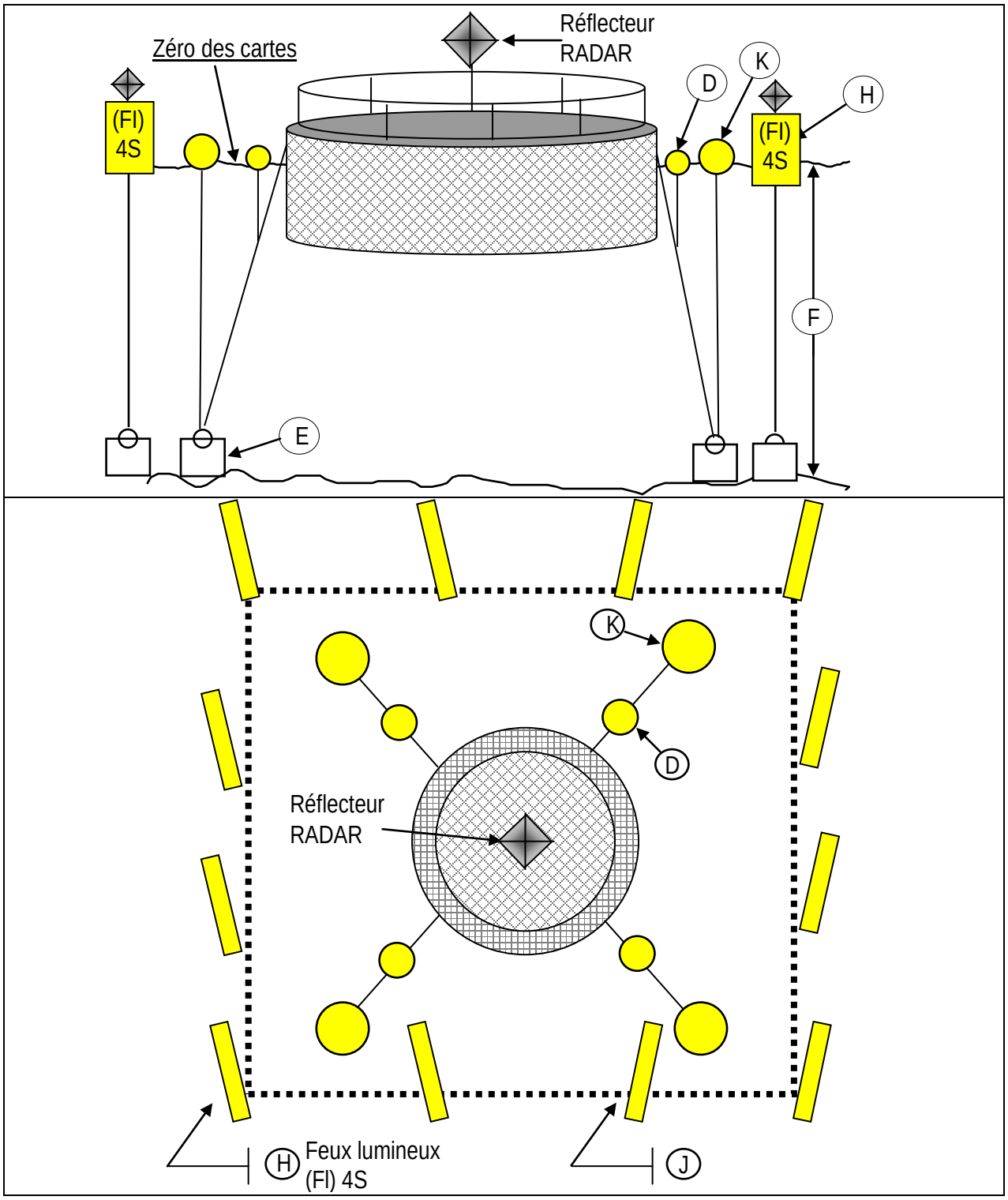

SIGNATURE DU PROMOTEUR : _____ **DATE :** _____

Bouée d'avertissement type de couleur jaune délimitant l'aire d'aquaculture

(conforme au *Règlement sur les bouées privées* – Dors/99-335)

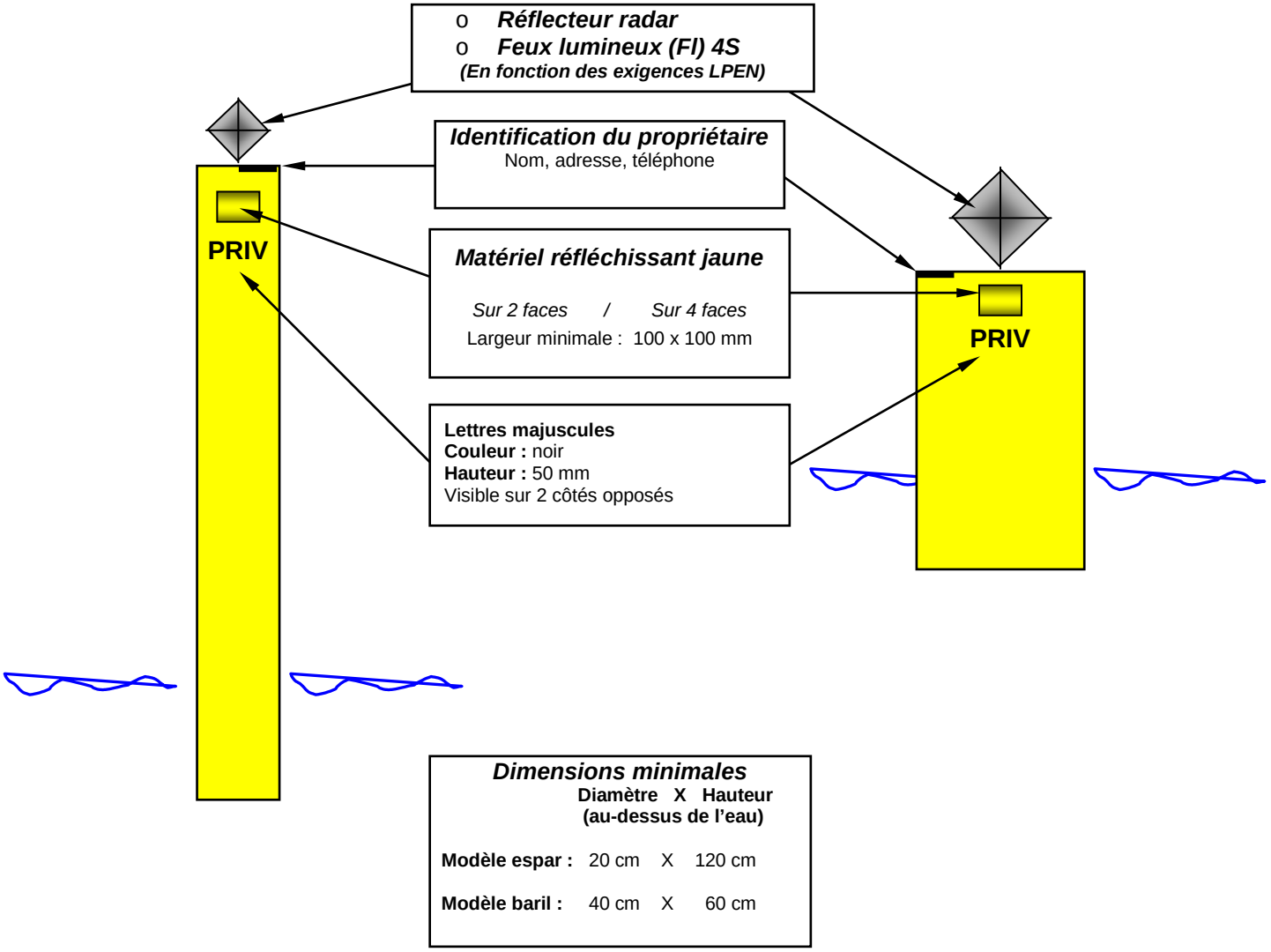

SIGNATURE DU PROMOTEUR : _____ **DATE :** _____

Selon la nature de la demande, les informations suivantes devraient être fournies dans le <u>protocole scientifique</u> joint à la présente, afin que les autorités impliquées puissent procéder à l'analyse de votre demande.

8. DESCRIPTION DU PROJET

☐ **8.1 Objectifs**

- ☐ Méthodes d'élevage ou de culture.
- ☐ Partie du cycle vital.
- ☐ Origine et destination des organismes cultivés. Spécifier si des individus sauvages doivent être capturés ou captés à des fins aquacoles.
- ☐ Donner des détails et un calendrier des activités prévues (production et construction), ainsi que leur emplacement.

Le cas échéant, joindre les informations suivantes :

9. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

☐ **9.1 Description des installations**

- ☐ Type d'ouvrage.
- ☐ Détails sur le ou les ouvrages proposés (c.-à-d., cages, systèmes de filières, quais, estacades à glace, etc.).
- ☐ Fournir une copie des plans en élévation et en coupe des installations proposées.
- ☐ Fournir les détails sur les autres structures et bâtiments à construire ou à modifier en raison du projet.
- ☐ Indiquer les besoins en accès au site (ex. prise d'eau, quai, etc).
- ☐ Sommaire des méthodes de construction ou d'installation (c.-à-d., équipements utilisés, construction temporaire qui pourrait avoir des répercussions sur la navigation ou sur l'environnement).
- ☐ Décrire le processus de sélection du site, notamment les possibilités et les contraintes qui ont été évaluées.

10. DESCRIPTION DU MILIEU RÉCEPTEUR

☐ **10.1 Contexte environnemental et biologique**

- ☐ Indiquer les caractéristiques physiques principales du milieu où se trouvent les sites demandés (salinité, température, courants, bathymétrie) suivant la littérature scientifique et technique existante. Indiquer ces caractéristiques sur un calque pouvant se superposer sur la carte nautique de localisation ou sur support informatique compatible avec les logiciels du système d'information géographique (SIG/GIS) courants.
- ☐ Indiquer sommairement les caractéristiques biologiques principales du milieu où se trouvent les sites demandés (faune et flore présentes).
- ☐ Répertorier les apports de matières organiques et les sources de contaminants pouvant être présents dans le secteur (eaux d'égout brutes ou traitées, activités agricoles et industrielles, etc.).

☐ **10.2 Caractéristiques du milieu**

- ☐ Identifier et décrire toutes les aides à la navigation existantes, fixes ou flottantes, situées à proximité du site (bouées, feux de navigation, panneaux).
- ☐ Décrire les conditions de visibilité ; périodes de brouillard ou de visibilité réduite.
- ☐ Décrire les activités de pêche (pêche commerciale, autochtone ou récréative) et d'aquaculture, les activités touristiques et récréatives (navigation de plaisance, plongée, ski nautique, natation, etc.) pratiquées dans le voisinage du projet.
- ☐ Dans un rayon de 2 km (environ 1 mile nautique) autour du point central du site, indiquer ces activités sur un calque (ou sur support informatique compatible avec les systèmes courants de SIG) pouvant se superposer sur la carte de localisation des sites.

- ☐ Indiquer le dégagement minimal et maximal entre le fond de la mer et les installations/structures aquacoles à la marée la plus basse et à la marée la plus haute, en référence au zéro des cartes nautiques (mètres).
- ☐ Indiquer la profondeur (mètres) à l'emplacement des structures, ainsi qu'aux coins du site aquacole.
- ☐ Indiquer l'existence des dangers à la navigation, tels que des rochers, des hauts-fonds, des épaves, etc.
- ☐ Décrire toutes les caractéristiques particulières du cours d'eau navigable, tels que les quais, les pontons flottants, les cales de halage, les limites établies d'un port, les câbles aériens, les ponts, les barrages, les routes de traversier, les hydrobases, etc.
- ☐ Préciser si le site proposé est situé près d'une *zone de protection marine* actuelle ou potentielle ou d'autres réserves ou parcs fédéraux ou provinciaux. Si c'est le cas, indiquer leur nom et leur emplacement.

☐ **11.1 Accidents et défectuosités**

- ☐ Indiquer les risques potentiels liés à des accidents ou à des défectuosités qui pourraient survenir pendant l'implantation, l'exploitation et la désaffectation de l'établissement (p. ex., déversements d'hydrocarbures, destruction par les tempêtes, pertes massives de poissons, etc.).
- ☐ Indiquer quels seront les suivis effectués afin de s'assurer d'identifier et de limiter les impacts sur la navigation et identifier les mesures qui seront prises après un incident.

Note : Dans le cas où les équipements subiraient des déplacements à l'extérieur du site approuvé, le promoteur devra assurer immédiatement l'émission d'avis à la navigation décrivant la situation et replacer dans les plus brefs délais les équipements à l'emplacement approuvé. Le promoteur devra retirer des eaux navigables tous les équipements qui ne respectent pas l'approbation émise en vertu de la *Loi sur la Protection des eaux navigables*. Un plan d'urgence doit être fourni et gardé à jour en tout temps.